ENT Hauts-de-France Créer un compte pour une famille d'accueil 1/2

Au niveau des règles, ce sont celles d'Onde qui prévalent.

- Si la famille d'accueil a récupéré la responsabilité légale -> elle a les droits sur l'enfant dans Onde -> elle a les droits sur l'enfant sur l'ENT
- Si la famille n'a pas la responsabilité légale -> elle n'a pas les droits sur l'enfant dans Onde (mais peut être inscrite comme personne accueillant l'enfant) -> elle n'a pas les droits sur l'enfant sur l'ENT



Créer un compte pour une famille d'accueil 2/2



ENT Hauts-de-France

ane neo

En procédant de la sorte, on déclare le compte créé comme "parent de l'élève ...". Il récupère les droits dévolus, sauf pour le carnet de liaison qui est directement lié à Onde. Mais cela permet cependant de nombreuses utilisations (blogs, messagerie, cahier multimédia, cahier de textes...)